

Prestations	Base Sécurité sociale	Remboursements de La Mutuelle Catalane
HOSPITALISATION		
Frais de Séjour médical et chirurgical	80%	100%
Honoraires chirurgien, anesthésiste	80%	100%
Actes Techniques médicaux	80%	100%
Forfait Journalier Hospitalier Maladie Chirurgie (18 €/jour)	+	100% Frais Réels illimités
Forfait Journalier Hospitalier Psychiatrie (13,50 €/jour)	+	100% Frais Réels illimités
TRANSPORT		
Transport accepté par la sécurité sociale	65%	100%
SOINS COURANTS		
Consultations, visites (généraliste, spécialiste)	70%	100%
Analyses médicales, Laboratoires	70%	100%
Actes Techniques médicaux	60 à 100%	100%
Auxiliaires Médicaux : infirmières, kinés	60%	100%
PHARMACIE		
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 65%	65%	100%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 30%	30%	100%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale à 15%	15%	50%
DENTAIRE		
Soins Dentaires / Consultations	70%	100%
Prothèses Dentaires acceptées par la Sécurité sociale	70%	70%
BIEN ETRE ET PREVENTION		
Forfait Annuel Contraception féminine et masculine (1)	+	30 €
Forfait Arrêt Tabac / Sevrage Tabagique (1)	+	50 €
Forfait EthyloTest (Annuel)	+	20 €
Vaccins et Rappels (accepté par la sécurité sociale)	65%	100%
Vaccins Anti-grippe	-	FRAIS REELS
Détartrage Annuel complet (2 fois par an)	70%	100%
Autres Services		
Mutuelle Catalane Assistance 24h/24 7j/7	+	OUI
Tiers Payant - National	+	OUI
Fond de Secours Exceptionnel	+	OUI

COTISATION MENSUELLE

8,5 € /mois

L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.

Le maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.

(1) Sur Facture Acquittée.

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Cette garantie ne peut être souscrite que par une personne étudiante (apprenti, étude supérieure) âgée de 16 à 30 ans

LA MUTUELLE CATALANE

Optez pour une mutuelle plus humaine

GARANTIE BASIC ETUDIANTE

GARANTIE BASIC au 01/01/2017

Document non contractuel

www.mutuelle-catalane.com